



Association Suisse des Sociétés de Leasing (ASSL)

Rapport annuel 2007

1. RÉTROSPECTIVE ASSL	3
1.1. Assemblée générale ordinaire 2007 de l'ASSL.....	3
1.2. Assemblée générale extraordinaire 2007 de l'ASSL avec Assemblée annuelle de l'OAR/ASSL.....	3
1.3. Loi sur le crédit à la consommation (LCC)	3
1.4. Chiffre 178 «Changement de détenteur interdit»; Code ASSL.....	4
1.5. CAS Leasing.....	4
1.6. Extension de la responsabilité solidaire pour la RPLP	4
1.7. Taxe sur la valeur ajoutée	5
1.8. Comité.....	5
1.9. Effectif des membres.....	5
1.10. Collaboration avec des associations tierces.....	6
2. RÉTROSPECTIVE OAR/ASSL	6
2.1. Révision LBA de l'OAR/ASSL	6
2.2. Révision LBA des intermédiaires financiers	6
2.3. Modifications de règlements.....	7
2.4. Aucune décision de l'Autorité fédérale de contrôle en matière de pratique.	7
2.5. Rapport d'activité du Secrétariat.....	7
2.6. Recours contre la taxe de surveillance 2006.....	7
3. VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ	8
3.1. Développement et perspectives du marché du leasing de biens d'investissement.....	8
3.2. Développement et perspectives du marché du leasing d'automobiles	8
3.3. Perspectives et développement du marché du leasing de l'immobilier.....	8

1. Rétrospective ASSL

Ce sont au total six séances de Comité et cinq réunions de Commission OAR, deux Assemblées générales et une séance consacrée à l'échange d'expériences sur des questions actuelles liées à la LCC qui se sont tenues durant ce 10^e exercice de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing (ASSL). En outre, diverses manifestations de formation et d'information ont eu lieu dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le nombre de ces manifestations démontre bien que l'année sous revue fut marquée d'une activité associative animée.

A. 1.1. Assemblée générale ordinaire 2007 de l'ASSL

L'ASSL s'est réunie, le 31 mai 2007, pour son Assemblée générale ordinaire, organisée au restaurant «Au Premier» à Zurich. Le Dr. Christoph Schaltegger, collaborateur personnel du Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, a pu être gagné comme conférencier. Il a tenu un exposé sur le thème de la révision totale de la taxe sur la valeur ajoutée à titre de projet pour le monde économique, ce qui a permis aux auditrices et aux auditeurs de s'informer, de première main, sur les modifications qu'ils doivent escompter dans la loi. Des titulaires du CAS Leasing auprès de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) ont ensuite relaté les expériences faites durant leurs études. Ce cours de certificat, organisé par l'ASSL de pair avec la FHNW, a remporté un plein succès – une deuxième édition est dès lors offerte en 2008.

B. 1.2. Assemblée générale extraordinaire 2007 de l'ASSL avec Assemblée annuelle de l'OAR/ASSL

Le 29 novembre 2007 ont eu lieu, au restaurant «Au Premier» à Zurich, l'Assemblée générale extraordinaire de l'ASSL et, simultanément, l'Assemblée annuelle des intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL. Le Secrétaire général et Secrétaire de la Commission OAR, le Dr. Markus Hess, a tenu un exposé sur la thématique de la révision de la LBA ainsi que sur les nouvelles obligations des intermédiaires financiers. Il a porté son regard sur la révision en cours de la LBA. En qualité d'orateur invité, le Prof. Dr. Rudolf Minsch, chef économiste et membre de la direction d'économiesuisse, s'est penché sur la question de savoir si la crise des crédits allait avoir des conséquences à long terme, tout en démontrant les développements (peu heureux) qu'il a été possible de suivre au cours des mois passés.

C. 1.3. Loi sur le crédit à la consommation (LCC)

A nouveau, une question de principe relevant de la LCC occupe les tribunaux. Comme l'on sait, la loi est applicable aux contrats de crédit portant sur une somme de 500 à 80'000 francs. Or, il se pose la question de savoir, en vue de constater le seuil supérieur, si c'est le prix d'achat au comptant que le donneur de leasing verse au moment de l'acquisition de l'objet du leasing qui est déterminant ou s'il faut en déduire la valeur restante calculée au terme de la durée de leasing. Selon la réponse à donner, le nombre

de contrats de leasing soumis à la LCC sera plus ou moins grand. Ce précédent est en suspens devant le Tribunal supérieur du Canton de Zurich.

D. 1.4. Chiffre 178 «Changement de détenteur interdit»; Code ASSL

Depuis début 2005, l'ASSL gère l'attribution du code d'entreprise (appelé autrefois «Code CFVhc» et, nouvellement, «Code ASSL»). Ce dernier est consigné lors de l'inscription du code 178 «Changement de détenteur interdit» dans le permis de circulation, par les offices de la circulation routière en sus de la vérification de l'identité de la société de leasing respective. Les formulaires requis pour l'enregistrement sont accessibles sur le site Web. Actuellement, 111 codes d'entreprise de ce genre ont été attribués (état: décembre 2007). Ces derniers temps, le code ASSL a fait l'objet d'une très forte demande, et ce manifestement parce que l'impact de l'inscription est convaincant, mais aussi parce que de nouveaux prestataires continuent à se presser pour être présents sur le marché du leasing automobile.

E. 1.5. CAS Leasing

Conjointement avec la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest, il a été possible de démarrer, en mars, le projet «CAS Leasing», un cours de certificat selon le système de Bologne pour le leasing (CAS Leasing). Les cours étaient ouverts, dans un premier temps, aux collaboratrices et aux collaborateurs de sociétés de leasing. Le but consistait et consiste à offrir, dans la branche du leasing, une formation complète sur les bases économiques et juridiques des opérations de leasing en vue d'accroître la qualité. Les thèmes suivants ont été traités et enseignés: leasing en général, théorie générale de la gestion d'entreprise, droit des contrats, droits réels et droit fiscal, comptabilité, bilans, prescriptions de présentation des comptes dans l'optique des preneurs et des donneurs de leasing, théorie de l'intérêt, mathématiques financières, gestion des risques, caractéristiques de la LP et démarche en tant que donneur de leasing, impôts directs et indirects, LCC, marketing/vente, réalisation d'objets et encaissement, «Compliance» et explications sur des opérations de leasing spéciales. 24 participantes et participants s'étaient inscrits au cours, qui a commencé le 2 mars 2007. La dernière séquence s'est déroulée le 17 novembre 2007, et la cérémonie des diplômes le 13 décembre 2007. Au moyen de deux annonces dans des journaux économiques, l'ASSL a adressé ses félicitations aux heureux titulaires.

Vu que l'ASSL a suscité un vif intérêt avec ce cours, il a été décidé de l'organiser également en 2008. Il durera du 7 mars au 15 novembre 2008.

F. 1.6. Extension de la responsabilité solidaire pour la RPLP

Le Conseil fédéral a fait usage d'une norme de délégation dans la loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Dans une modification de l'ordonnance, il a proposé d'étendre la responsabilité solidaire pour les RPLP en arriéré entre autres aux sociétés de leasing. En dépit d'un engagement rapide et intense, il n'a malheureusement pas été possible de prévenir

cette complication des opérations de leasing, ce avant tout pour le leasing de poids lourds. Toujours est-il qu'une voie a pu être trouvée, dans des entretiens intenses, avec les autorités compétentes quant à la manière dont les sociétés de leasing peuvent, le cas échéant, exclure cette responsabilité. Néanmoins, force est de constater, une fois de plus, que la branche du leasing doit régulièrement relever des défis surprenants.

G. 1.7. Taxe sur la valeur ajoutée

Au cours de l'année sous revue, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a remanié pratiquement toutes les brochures, brochures spéciales et notices traitant de la taxe sur la valeur ajoutée. L'ASSL a aussi été invitée à prendre part aux consultations. Il a été possible, à cet égard, d'opérer une réduction marquée des exigences que doivent satisfaire les pièces justificatives en vue de faire valoir la déduction de l'impôt préalable par le preneur de leasing assujetti, sans créer ainsi un danger pour une imposition diminuée. Il est réjouissant d'observer que l'AFC s'est montrée ouverte aux arguments des représentants de l'association. Tel n'a pas toujours été le cas.

H. 1.8. Comité

A l'occasion de l'Assemblée générale du 31 mai 2007, Fredi Torgler, vice-président, a annoncé sa démission du Comité de l'ASSL, pour cause de retraite professionnelle. Gino Giuliano a été élu vice-président du Comité, en qualité de successeur de Fredi Torgler. Markus Senn, membre du Comité, a également communiqué son départ du Comité, car il ne sera plus actif, à l'avenir, dans la branche du leasing. Caroline Mahieu, CEO de LeasePlan (Suisse) SA, a été élue nouveau membre du Comité de l'ASSL.

En juillet 2007, le Comité a de nouveau organisé un séminaire d'une journée. Les divers projets en cours ont été examinés et leurs priorités en partie revues. En même temps, le Comité a constaté qu'il convient de célébrer, en 2008, le 10^e anniversaire de l'ASSL. Partant, il s'est réuni spécialement en novembre 2007 à cet effet afin de planifier une manifestation digne de l'événement.

En décembre, le Comité s'est retrouvé pour fêter plaisamment la fin de l'année, à l'occasion d'un apéritif au restaurant «Soul».

I. 1.9. Effectif des membres

Au cours de l'exercice, diverses sociétés ont adhéré à l'Association en tant que nouveaux membres, à savoir:

- AIL Swiss-Austria Leasing AG (jadis Austria Leasing Immobilier [Suisse] SA), Glattbrugg;

- BANK-now, Horgen;
- PEMA Suisse GmbH, Rekingen/AG.

Aucun départ n'est survenu en 2007, ce qui est réjouissant. L'effectif de l'ASSL s'élevait, fin 2007, à 39 sociétés, ce qui représente – dans une comparaison en rétrospective sur de longues années – un record.

J. 1.10. Collaboration avec des associations tierces

La collaboration avec d'autres associations, notamment avec economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers (USAM), l'Association suisse des banques de crédit et établissements de financement, la Centrale d'information de crédit (ZEK), le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO), l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), l'Association des importateurs suisses d'automobiles (auto-suisse) et, nouvellement, la collaboration intense avec l'Association Suisse d'Assurances (ASA) méritent, cette année également, d'être spécifiquement soulignées. De même, l'OAR/ASSL reste très active dans le Forum OAR-LBA, le regroupement des onze OAR agréés par l'Autorité fédérale de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le Forum a été notamment en mesure de s'impliquer fortement dans les discussions sur la création de la nouvelle Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA. Un postulat spécifique a été la possibilité de déléguer une représentante ou un représentant au conseil d'administration de la nouvelle autorité – une entreprise finalement couronnée de succès puisque le Conseil fédéral a élu le Dr. Sabine Kilgus, PD, portée par le Forum.

2. Rétrospective OAR/ASSL

K. 2.1. Révision LBA de l'OAR/ASSL

Le chef de la section Révision, M. Philippe Jurt, et la collaboratrice juridique de la Section OAR, Mme Angela Tenger, ont effectué une révision LBA en date du 31 octobre 2007. A teneur du rapport de révision LBA de l'Autorité de contrôle, il a été constaté (à l'instar des années précédentes) que l'OAR/ASSL fonctionne bien et remplit sa tâche de surveillance de manière effective.

L. 2.2. Révision LBA des intermédiaires financiers

2007 a été la 7^e année de révision des intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL. Les constats effectués au cours des années précédentes ont pu être mis en œuvre dans la pratique, les rapports de révision en résultant ont été, dans leur majorité, irréprochables. L'an passé et pour la première fois, les intermédiaires financiers n'ont pas tous dû soumettre le rapport de contrôle IF, car le système du cycle de révision pluriannuel a été introduit dans l'intervalle. Quelques intermédiaires financiers ont fait usage de cet allègement. Toutes les demandes afférentes ont pu être autorisées par la Commission OAR.

M. 2.3. Modifications de règlements

Les modifications de règlements suivantes ont été entreprises au cours de l'exercice sous revue:

- Modification du règlement d'autorégulation RAR pour l'admission d'une exception dans le cadre de l'art. 3 LBA concernant l'établissement de relations d'affaires;
- Modification du règlement sur les émoluments pour la majoration de l'émolument uniforme de CHF 3'500.00 à CHF 4'000.00 suite à l'introduction de la taxe de surveillance de la Confédération;
- Modification de divers documents en langue française en ce qui concerne le remplacement de l'expression «Délégué aux expertises» par «Chargé denquêtes» (la modification est uniquement de nature formelle).

Les modifications de règlements proposées ont été approuvées dans leur totalité et sans réserves par l'Autorité de contrôle.

N. 2.4. Aucune décision de l'Autorité fédérale de contrôle en matière de pratique

Durant l'exercice sous revue, l'Autorité fédérale de contrôle n'a rendu aucune décision de pratique sur des questions essentielles pour les intermédiaires financiers affiliés à l'OAR/ASSL.

O. 2.5. Rapport d'activité du Secrétariat

Pendant l'exercice écoulé, le Secrétariat a siégé au total cinq fois. Malheureusement, il a aussi dû proposer et traiter des procédures de sanction en raison de violations des obligations de diligence par certains intermédiaires financiers affiliés.

La participation du Responsable du Secrétariat et du Bureau de coordination à chacune des cinq réunions de la Commission OAR a permis de continuer à garantir le transfert des informations entre les organes de l'OAR.

P. 2.6. Recours contre la taxe de surveillance 2006

La taxe de surveillance décidée par l'Autorité de contrôle au milieu de l'année 2006, de plus de 60'000 francs, a été attaquée par l'ASSL. Le Tribunal administratif fédéral lui a donné en majorité raison: il a retenu qu'il n'existe pas de base légale pour que la taxe de surveillance puisse être subdivisée en un montant de base et un élément variable. Par ailleurs, le tribunal a confirmé qu'avec ladite taxe l'Autorité de contrôle ne perçoit pas d'impôt anticonstitutionnel et qu'elle a le droit de calculer la taxe sur la base de tous ses coûts (et pas uniquement des frais de surveillance au sens plus étroit du terme).

L'Autorité de contrôle a attaqué ce jugement devant le Tribunal fédéral, l'arrêt devrait être escompté au

cours de l'année 2008. Pour 2007, l'Autorité fédérale de contrôle n'a perçu que les montants afférents selon l'ordonnance en vigueur, et a renoncé à une décision sur la taxe de surveillance 2007. Cela interviendra en considération du jugement du Tribunal fédéral.

3. Vue d'ensemble du marché

Q. 3.1. Développement et perspectives du marché du leasing de biens d'investissement

Le volume et le nombre de contrats dans le domaine du leasing de biens d'investissement ont à nouveau augmenté de plus de 10 % au cours de l'an passé. Il s'y reflète l'atmosphère conjoncturelle généralement plus positive qui règne depuis le second semestre 2006, mais il se révèle aussi que le leasing en tant qu'alternative de financement est définitivement établi. Par rapport aux pays voisins, avec une quote-part de leasing de nettement plus que 20 % pour les investissements d'équipement, il existe certes un grand besoin de rattrapage. Toujours est-il qu'en Suisse également cette part s'accroît continuellement depuis des années.

R. 3.2. Développement et perspectives du marché du leasing d'automobiles

En 2007, le marché global a pu enregistrer à nouveau, pour la troisième fois consécutive, une augmentation des ventes de véhicules. L'évolution réjouissante de ventes d'automobiles se profile aussi dans le secteur du leasing et du financement. La plupart des membres de l'ASSL ont pu afficher un nouvel accroissement des parts de véhicules financés et remis en leasing. Des conditions attrayantes ainsi que des activités ponctuelles de marketing ont fortement contribué au développement positif. Les intérêts clients, qui demeurent à un niveau modique, permettent d'escompter une tendance positive pour 2008 également.

S. 3.3. Perspectives et développement du marché du leasing de l'immobilier

Grâce à de nouveaux prestataires, le leasing de biens immobiliers commence à se mettre en mouvement. Certes, cela ne se manifeste pas encore dans la statistique 2007, mais un changement pourrait intervenir au cours de 2008. Le portefeuille très modeste du leasing immobilier par rapport au financement de biens immobiliers continue à susciter l'étonnement si l'on prend en considération les développements en partie très attrayants à l'étranger. Dans notre pays, il convient de procéder d'une quote-part de leasing de seulement 2,5 % des investissements de construction. Les donneurs de leasing n'épuisent toujours pas le potentiel qui, sans nul doute, existe aussi en Suisse. Notre association espère que le leasing de biens immobiliers pourra revêtir à nouveau davantage d'importance à l'avenir.

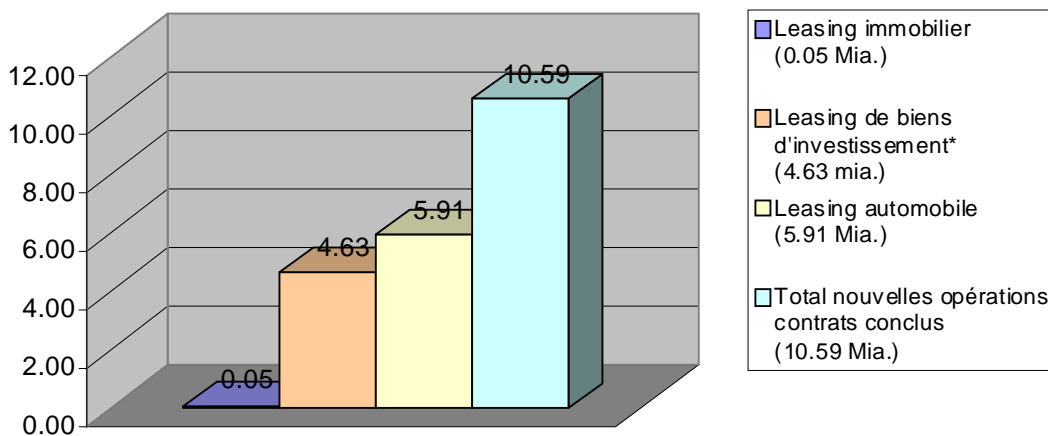


Thomas Mühlethaler, Président

Zurich, 29 mai 2008

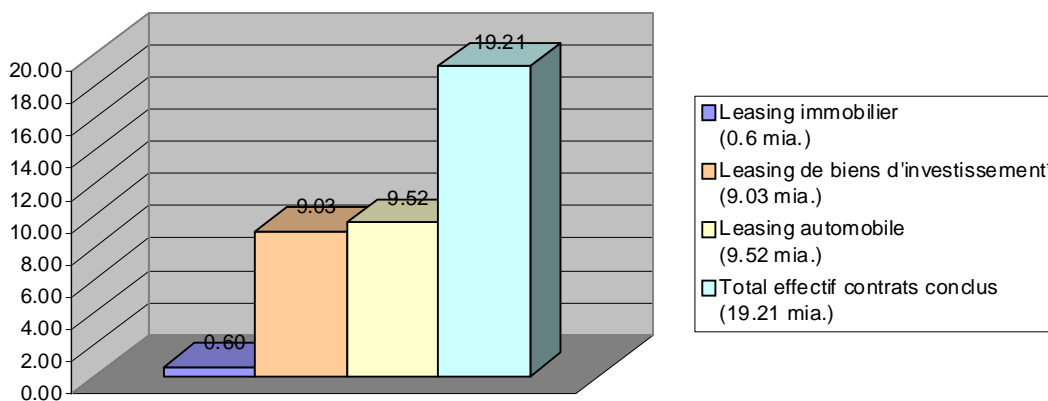
I. Marché du leasing au 31 décembre 2007

A. Nouvelles opérations des membres de l'association 2007 (chiffre d'affaires en milliards de CHF au 31 décembre 2007)



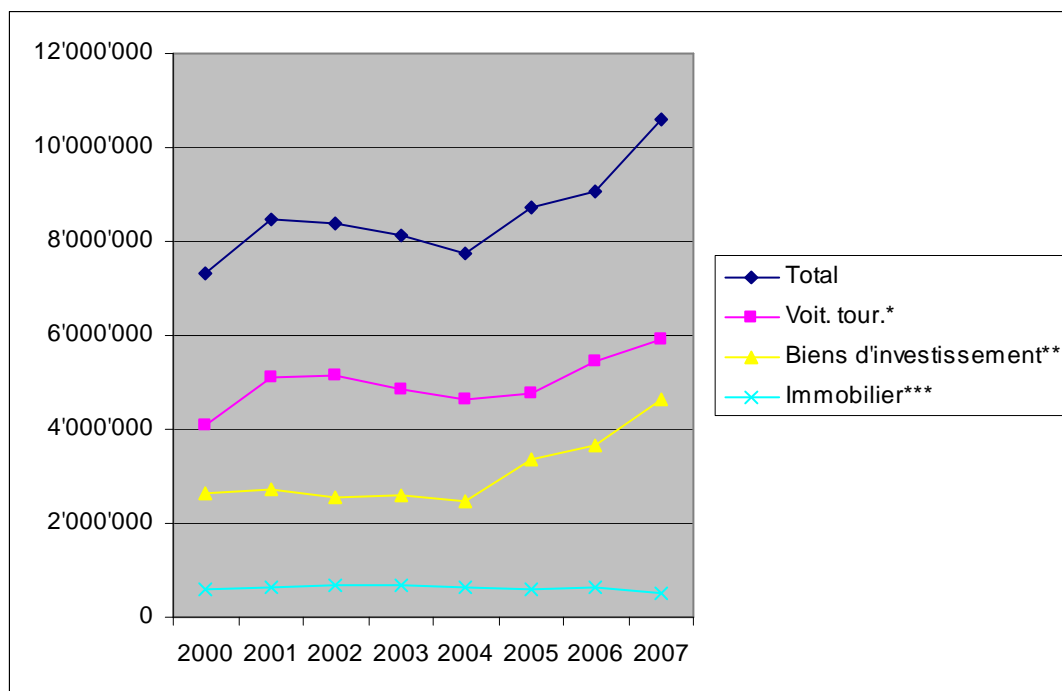
* y compris vhc. util. inf. à 3,5 t: 0,42 mia + sup. à 3,5 t: 0,61 mia.

B. Volume des membres de l'association 2007 (effectif en milliards de CHF au 31 décembre 2007)



* y compris vhc. util. inf. à 3,5 t: 1,0 mia + sup. à 3,5 t: 1,1 mia.

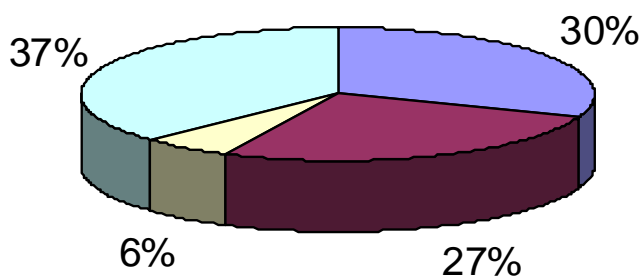
C. Développement des nouvelles opérations des membres de l'association entre 2000 et 2007 (volume des nouveaux contrats en milliers de CHF)



Légende:

- * usage privé et commercial
- ** y compris véhicules utilitaires
- *** saisie de l'effectif (volume) d'un seul prestataire

D. Part de marché selon les branches



- Banques suisses
- Sociétés liées à des banques
- Sociétés indépendantes
- Sociétés captives (sociétés proches des marques ou des importateurs)

E. Marché dans son ensemble (estimation)

Les membres de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing (ASSL) recourent environ 80 – 90 % du marché du leasing en Suisse. L'ensemble du marché suisse du leasing devrait dès lors s'élever à

un volume de contrats de CHF 22 milliards.

II. Leasing de voitures de tourisme au 31 décembre 2007

F. Développement du marché

Année	Volume nouveaux contrats (en CHF 1'000)	Nombre nouveaux contrats (nombre contrats)	Année	Volume nouveaux contrats (en CHF 1'000)	Nombre nouveaux contrats (nombre contrats)
1993 (1)	1'526'155	52'018	2000 (3)	4'095'110	114'700
1994 (1)	1'822'370	60'716	2001	5'108'266	162'652
1995 (1+2)	2'331'863	64'406	2002	5'137'306	166'559
1996 (1+2)	2'694'426	93'141	2003 (4)	4'848'350	152'757
1997 (1)	2'926'609	104'325	2004	4'631'349	148'284
1998 (1)	3'419'536	120'773	2005	4'754'746	153'189
1999 (3)	4'010'228	141'890	2006	5'435'047	165'794
			2007	5'915'114	169'404

(1) Les chiffres jusqu'en 1998 des statistiques de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing Automobile.

Les chiffres cités englobent, jusqu'en 1998, également les véhicules utilitaires jusqu'à 3,5 tonnes. Les statistiques de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing et de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing Automobile se recoupent donc légèrement. Une distinction précise n'est pas possible. Cependant, à partir de 1999, la statistique fait l'objet d'une tenue uniforme.

(2) En 1995 et en 1996, l'effectif des membres de l'Association Suisse des Sociétés de Leasing Automobile a affiché une forte croissance. L'augmentation du nombre de nouveaux contrats n'illustre donc pas simultanément le développement du marché du leasing automobile.

(3) En 1999 et en 2000, le nombre de nouveaux contrats n'a pu être déterminé que sous forme de moyenne mathématique, alors que les chiffres ultérieurs ont fait l'objet d'une saisie statistique.

(4) L'association a perdu en 2004 un membre disposant d'un portefeuille important.

G. Statistique des types de clientèle en matière de leasing de voitures de tourisme au 31 décembre 2007

Type de clientèle	Chiffre d'affaires annuel (en CHF 1'000)	en %	Effectif de fin d'année (en CHF 1'000)	en %	Nouveaux contrats (nombre)	en %	Effectif de fin d'année (nombre)	en %
Leasing voit. tour. à usage privé	3'460'050	58.5	5'783'885	60.7	103'182	60.9	295'663	64.0
Leasing voit. tour. à usage commercial	2'455'064	41.5	3'741'471	39.3	66'222	39.1	165'831	36.0
Total leasing voit tour	5'915'114	100	9'525'356	100	169'404	100	461'494	100

III. Leasing de biens d'investissement (objets meubles) au 31 décembre 2007

1. Développement du marché

Année	Volume nouveaux contrats (en CHF 1'000)	Nombre nouveaux contrats (nombre contrats)	Année	Volume nouveaux contrats (en CHF 1'000)	Nombre nouveaux contrats (nombre contrats)
1993 (1+2)	910419 (inkl. 33'793 PKW)	7'677	2000 (1)	2643756 (exkl. voit. tour.)	17'300
1994 (1+2)	1019729 (inkl. 24'066 voit. tour.)	8'537	2001	2'725'093 (exkl. voit. tour.)	31'588
1995 (1+2)	1'048'671 (inkl. 67'859 voit. tour.)	7'568	2002	2'549'621 (exkl. voit. tour.)	31'496
1996 (2)	938'638 (exkl. voit. tour.)	6'116	2003	2'605'396	29'312
1997(2)	872'827 (exkl. voit. tour.)	6'322	2004	2'478'435 (exkl. voit. tour.)	30'972
1998 (2)	1'339'555 (exkl. voit. tour.)	8'759	2005	3'341'311 (exkl. voit. tour.)	33'152
1999 (3)	1'839'509 (exkl. voit. tour.)	12'028	2006	3'641'609 (exkl. voit. tour.)	34'169 (exkl. voit. tour.)
			2007	4'633'690 (exkl. voit. tour.)	39'119 (exkl. voit. tour.)

(1) Entre 1993 et 1995, les contrats de leasing portant sur des voitures de tourisme ont été indiqués séparément dans la statistique des types d'objets et inclus dans le total des nouveaux contrats. A partir de 1996, les voitures de tourisme n'ont pas été incluses dans les statistiques du leasing d'objets meubles.

(2) Chiffres jusqu' en 1998: selon statistiques de l'ancienne ASSL; chiffre à partir de 1999: selon statistiques de la nouvelle ASSL.

(3) En 1999 et en 2000, le nombre de nouveaux contrats n'a pu être déterminé que sous forme de moyenne mathématique, alors que les chiffres ultérieurs ont fait l'objet d'une saisie statistique.

2. Statistique des types de clientèle en matière de leasing de biens d'investissement au 31 décembre 2007 (consommateurs privés exceptés)

Type de clientèle	Chiffre d'affaires annuel (en CHF 1'000)	en %	Effectif de fin d'année (en CHF 1'000)	en %	nouveaux contrats (nombre)	en %	Effectif de fin d'année (nombre)	en %
Agriculture	89'681	1.3	148'991	1.2	8'549	6.9	3'182	1.5
Industrie	2'031'584	30.0	3'573'763	28.3	39'703	32.1	65'056	31.6
Services	2'833'593	41.8	5'752'636	45.5	44'344	35.8	84'133	40.9
Pouvoirs publics	94'216	1.4	298'452	2.4	5'267	4.3	5'792	2.8
Autres	2'039'760	30.1	3'002'601	23.8	7'478	6.0	47'749	23.2
Total	7'088'834	100	12'776'443	100	105'341	100	205'912	100

3. Statistique des groupes d'objets en matière de leasing de biens d'investissement au 31 décembre 2007

Objet	Chiffre d'affaires annuel (en CHF 1'000)	en %	Effectif de fin d'année (en CHF 1'000)	en %	Nouveaux contrats (nombre)	en %	Effectif de fin d'année (nombre)	en %
Installations de machines et industrielles	1'082'093	10.5	2'221'204	11.9	5'820	2.8	15'525	2.7
Ordinateurs et machines de bureau	347'030	3.4	605'245	3.2	7'922	3.8	22'306	3.9
Camions (v c vhc. util. inf. à 3,5 t)	421'522	4.1	1'090'414	5.8	11'790	5.7	34'548	6.1
Camions (v c vhc. util. sup. à 3,5 t)	611'996	5.9	1'128'997	6.0	3'786	1.8	13'631	2.4
Voitures de tourisme (usage commercial)	5'915'114	57.2	9'525'356	51.0	169'404	81.7	461'494	81.5
Bateaux, aéronefs et chemins de fer	1'532'993	14.8	3'378'437	18.1	134	0.1	342	0.1
Autres	418'136	4.0	680'675	3.6	8'667	4.2	18'722	3.3
Total	10'328'884	100	18'630'328	100	207'523	100	566'568	100

IV. Leasing immobilier au 31 décembre 2007

1. Développement du marché

Année	Effectif de fin d'année (en CHF 1'000)	Année	Effectif de fin d'année (en CHF 1'000)
1993 (1)	1'395'357	2000	578'219
1994 (1)	1'433'976	2001	644'564
1995 (1)	1'439'874	2002	675'688
1996 (1)	1'307'159	2003	666'318
1997 (1+2)	816'699	2004	642'399
1998 (1)	861'410	2005	612'286
1999 (3)	532'096	2006	638'696
		2007	651'767

(1) Chiffres jusqu'en 1998: selon statistiques de l'ancienne ASSL.

(2) Suite à une fusion, l'association a perdu en 1997 un membre disposant d'un portefeuille important.

(3) Les portefeuilles de deux membres font défaut à partir de 1999.

2. Statistique des groupes d'objets en matière de leasing immobilier au 31 décembre 2007

Objet	Chiffre d'affaires annuel (en CHF 1'000)	en %	Effectif de fin d'année (en CHF 1'000)	en %
Industrie	44'771	86	204'654	32
Commerce de détail	0	0	12'384	1.9
Bâtiments de bureaux	6'827	14	400'511	61
Installations hôtelières et de loisirs	0	0	34'218	5
Pouvoirs publics	0	0	0	0
Total	51'598	100	651'767	99.9